

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1885.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

I

Demande du sieur Pierre-François VAN GLABBECK.

MESSIEURS,

Le sieur Van Glabbeek, maître-maçon, à Anvers, demande la grande naturalisation.

Né Berg Eyk (Pays-Bas), le 1^{er} octobre 1830, il demeure à Anvers depuis vingt-cinq ans; il y est établi comme maître-maçon depuis 1867.

Sa solvabilité, sa conduite et sa moralité sont bonnes; tous les rapports des autorités lui sont favorables.

Il est marié en troisièmes noces et a sept enfants, tous nés à Anvers; sa femme est belge.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays et promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Sa demande peut être favorablement accueillie.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

II

Demande du sieur Ferdinand-Guillaume DEUSTER.

MESSIEURS,

Le sieur Deuster, adjudant de batterie au 5^e régiment d'artillerie, à Anvers, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wittlich (Prusse), le 17 janvier 1838. Venu en Belgique avec sa famille en 1860, incorporé le 15 avril 1878, comme milicien, il s'est engagé, le 15 avril 1878, au 7^e régiment d'artillerie, pour huit ans.

Sa conduite est irréprochable. Tous les rapports, à son sujet, sont des plus élogieux. Il est dans les conditions voulues pour être nommé sous-lieutenant.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Sa demande est de nature à être accueillie le plus tôt possible, pour que sa carrière ne soit pas enrayée.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

III

Demande du sieur Antoine-Arcade VAN DEN HEUVEL.

MESSIEURS,

Le sieur Van den Heuvel, prieur des chanoines croisiers, à Maeseyck, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Uden (Pays-Bas), le 12 janvier 1831; il réside à Maeseyck depuis 1855, a satisfait aux lois sur la milice dans les Pays-Bas, et promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Sa conduite et ses antécédents sont irréprochables.

Il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

BON H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

IV

Demande du sieur Henri-Rodolphe-Marie De Witt.

MESSIEURS,

Le sieur De Witt, commissionnaire en marchandises, à Anvers, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Dülmen (Westphalie), le 30 juin 1858, et demeure à Anvers depuis le 13 décembre 1873.

Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Ayant obtenu du gouvernement prussien l'autorisation d'émigrer avant sa dix-septième année, il se trouve libéré de l'obligation de servir dans les rangs de l'armée allemande.

Il s'est engagé à acquitter le droit d'enregistrement.

Sa demande est de nature à être accueillie favorablement.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

VICTOR FRIS.
